



DALLOZ ENSEIGNANTS

*Tant qu'il y aura  
des vocations*

## GUIDE UTILISATEUR

Se connecter à son espace enseignant  
Accéder aux ressources dédiées aux enseignants  
Effectuer une recherche  
Exploiter ses résultats

# SE CONNECTER À SON ESPACE ENSEIGNANT

## Accéder à Dalloz.fr version enseignants :

1  
Connectez-vous à  
l'intranet de votre faculté



2  
Choisissez la ressource numérique  
Dalloz

# DALLOZ

3  
Cliquez sur « je suis  
enseignant », bouton en haut  
à droite de la page

[Je suis Enseignant](#)

## ACCÉDER AUX RESSOURCES DÉDIÉES AUX ENSEIGNANTS

The screenshot shows the Dalloz Enseignants website. At the top, there is a navigation bar with the logo 'DALLOZ ENSEIGNANTS' and a 'Je suis Etudiant' button. Below the navigation bar is a search bar with the placeholder text 'Tapez votre recherche ici'. The main content area is divided into several sections: 'Dalloz Actualité' with a list of news items, 'Documentation' with buttons for 'Codes Dalloz', 'Jurisprudence', 'Encyclopédie', 'Revue', and 'Fiches d'orientation', 'À feuilleter' with buttons for 'Dalloz Bibliothèque' and 'Dalloz Revues', and 'Services' with buttons for 'Commander un spécimen', 'Evénements', 'Listes bibliographiques', and 'Proposer un projet éditorial'. A footer bar at the bottom contains the text 'Voir l'édition du 10 février 2020'.

Un seul et même espace pour accéder à l'ensemble des ressources qui vous sont dédiées

**ACTUALITÉ :**  
Toute l'actualité juridique décryptée pour les enseignants et chercheurs en droit

**CODES :**  
L'ensemble de vos codes directement disponibles en ligne

**DOCUMENTATION :**  
L'ensemble de vos fiches, ouvrages, revues et encyclopédies

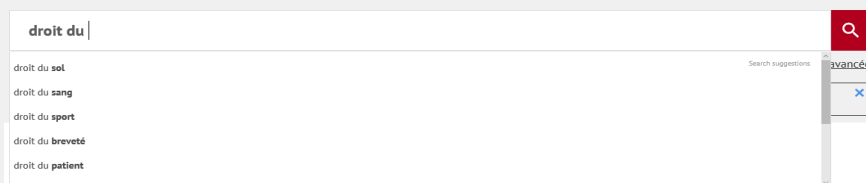
**JURISPRUDENCE :**  
Accédez à votre moteur de recherche instantané de jurisprudence

**A FEUILLETER :**  
L'ensemble des ouvrages et revues en version feuilletable

**SERVICES :**  
Retrouvez l'ensemble des services qui vous sont dédiés

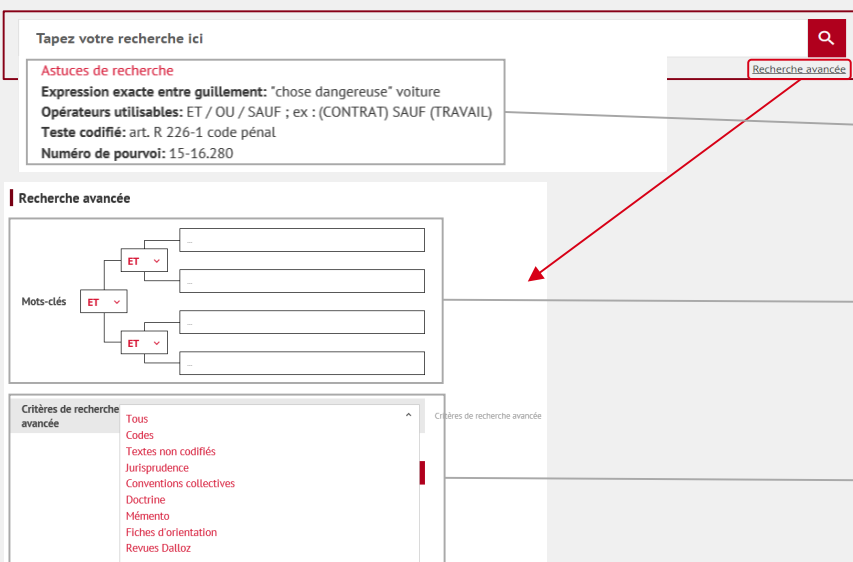
# EFFECTUER UNE RECHERCHE

## Rechercher un mot, une expression, un article ou un arrêt :



Bénéficiez de la nouvelle fonctionnalité d'autocomplétion

## Affiner sa recherche ou la restreindre à une ou plusieurs sources :

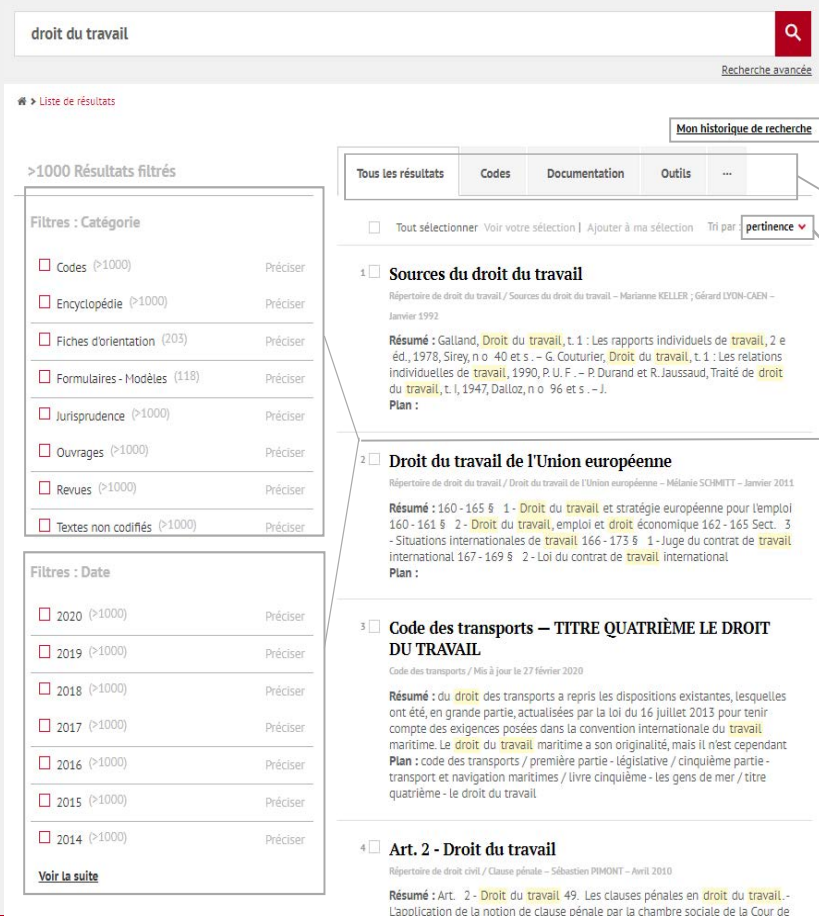


Profitez d'astuces pour faciliter votre recherche

Entrez votre sélection de mots-clés

Affinez votre recherche en sélectionnant la source

## Trier ses résultats de recherche par pertinence, date ou fond :



Vos dernières recherches pour un accès simple et rapide aux derniers résultats

Consultez les différents onglets afin de trier votre recherche par types de résultats

Triez vos résultats par pertinence ou par date

Affinez votre recherche grâce à différents filtres avancés que ce soit par source, par thématique ou encore par date

L'ensemble de vos résultats apparaît en temps réel en fonction de l'évolution de votre recherche

# EXPLOITER SES RÉSULTATS

Accédez à une sélection bibliographique et jurisprudentielle pour chaque article

Imprimez, envoyez par e-mail, copiez l'URL, téléchargez ou classez vos documents

Trouvez un ensemble de ressources proposées pour compléter votre recherche

**Sommaire**

- Code civil
- TITRE PRÉLIMINAIRE - DE LA PUBLICATION, DES EFFETS ET DE L'APPLICATION DES LOIS EN GÉNÉRAL (Art. 1<sup>er</sup> - Art. 6-1)
  - Art. 1<sup>er</sup>
  - Art. 2
  - Art. 3**
  - Art. 4
  - Art. 5
  - Art. 6
  - Art. 6-1
- LIVRE PREMIER - DES PERSONNES (Art. 7 - Art. 515-13)
- LIVRE DEUXIÈME - DES BIENS ET DES DIFFÉRENTES MODIFICATIONS DE LA PROPRIÉTÉ (Art. 515-14 - Art. 710-1)

**Informations éditoriales**  
**Code civil**  
**Art. 3**

Chercher dans le document

Recherche par : Document - Numéro d'article

**Voir aussi**

Répertoires (1)

Versions de l'article

**Versión courante**

- Versión du 1 juin 2004

**Versions antérieures**

- Versión du 15 mars 1803

**126. ... Immeubles - Limites au renvoi.** En matière de succession immobilière, le renvoi opéré par la loi de situation de l'immeuble ne peut être admis que s'il assure l'unité successorale et l'application d'une même loi aux meubles et aux immeubles. • Civ. 1<sup>re</sup>, 11 févr. 2009, *RTD* 06-12.140 P.; BICC 15 juin 2009, n° 819 et la note; D. 2009. AI 562, obs. *Egée*; *ibid.* 1658, note *Lardeux*; JCP 2009. II. 10068, obs. *Boulianger*; Gaz. Pal. 2009. 1281, note *Sindres*; *J. fam.* 2009. 356, obs. *Boc*; *JCP N* 2009. 1196, note *Gorand*; *Dr. fam.* 2009. 62, obs. *Fangara*; RLDG 2009/59, n° 3401, obs. *Pouliquen*; *ibid.* 3474, note *Le Gallou*; *Défrenois* 2009. 1580, obs. *Revilard*; *ibid.* 1704, obs. *Mejean-Garaud*; *Rev. crit. DIP* 2010. 512, note *Ancelet*. • Lorsqu'une succession comporte des immeubles situés dans l'un et l'autre de deux pays dont le défunt a la nationalité, le renvoi opéré par la loi du lieu de situation de l'immeuble impose que le critère de rattachement à la loi nationale du défunt soit apprécié selon les règles de conflit de lois prévues par la loi du pays renvoyant; cassation de l'arrêt

- Lien vers un article de revue associé
- Lien vers une décision intégrale de justice
- Lien dans les codes

Comparez avec les versions précédentes d'un article

## BESOIN D'AIDE ?

Pour toute information supplémentaire, faites appel à nos deux plateformes de services dédiées.

### Service Support Technique

Tél : 01 40 92 20 85  
De 9h à 18h du lundi au jeudi  
De 9h à 17h le vendredi

### SAV / Relations clientèle

Tel : 01 40 92 20 85  
Fax : 01 40 64 52 90  
80 avenue de la Marne  
92541 Montrouge Cedex

**DALLOZ**

Tant qu'il y aura des vocations

